

Avril 2016

## Souscription pour la rénovation du Monument de reconnaissance à la France du parc de Kalemegdan à Belgrade

*Vademecum à destination des donateurs*



### 1. Qu'est-ce que le Monument de reconnaissance à la France ?

Le Monument de reconnaissance à la France, au cœur du parc de Kalemegdan, principal site historique de la ville de Belgrade, a été inauguré le 11 novembre 1930.

Il témoigne de la reconnaissance que le Royaume de Yougoslavie du Roi Alexandre Karadjordjević, pendant l'entre-deux guerres, a souhaité adresser à son grand allié, la France, pour le soutien apporté à la Serbie pendant la Première guerre mondiale. Dès 1914 en effet, la France envoie plusieurs missions en Serbie (batterie d'artillerie de la Marine, escadrille d'aviation, mission sanitaire), avant de recueillir et reconstituer l'armée serbe sur l'île de Corfou au printemps 1916. Surtout, la France apporte une aide décisive et majeure à la libération du territoire serbe à partir du front de Salonique d'octobre à novembre 1918, grâce à l'armée d'Orient commandée par le Général Franchet d'Espèrey.

Ce monument rappelle de façon singulière la force de l'alliance stratégique qui rattachait la France et la Yougoslavie dans les années vingt et trente. Pour la France, aux lendemains de la victoire de 1918, le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, déclaré Royaume de Yougoslavie en 1929, constituait l'un de ses partenaires privilégiés en Europe centrale et orientale.

La réalisation du monument est le fruit d'une initiative privée, celle de la Société des anciens élèves des écoles françaises et de la Société des amis de la France en 1924. Le comité recueille des dons volontaires de citoyens, associations culturelles et anciens élèves serbes en France. Si l'idée initiale était d'ériger le monument à Paris, le ministre plénipotentiaire Emile Dard réussit à convaincre les autorités locales de l'élever à Belgrade. Il fut choisi de

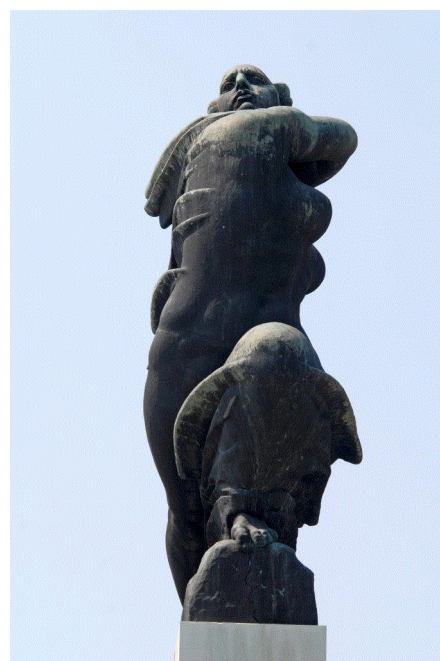


l'implanter au cœur de l'un des plus beaux sites de la capitale, le parc de la forteresse de Kalemegdan, à l'endroit même où dominait autrefois une sculpture dédiée à Karadjordje, le chef historique du soulèvement d'émancipation du peuple serbe de 1804 contre les Ottomans, et abattue par l'occupant autrichien en 1915.

Le monument porte sur un piédestal en marbre de Brač une statue monumentale de femme coiffée d'un bonnet phrygien, symbole de la liberté, et emportée dans un geste à la fois d'héroïsme et de sacrifice. Celle-ci est l'œuvre du sculpteur yougoslave Ivan Meštrović, artiste officiel et intime de la cour des Karadjordjević, ami de Nikola Tesla et de Rodin. Deux bas-reliefs placés sur les flancs latéraux du socle incarnent le rôle militaire et

éducatif de la France vis-à-vis du Royaume : l'un représente la fraternité d'armes de tirailleurs français et serbes et l'autre la France en mère des sciences, éducatrice de la jeunesse yougoslave. Les mentions suivantes sont portées sur les deux autres côtés : à l'avant, en français « A la France ! MCMXXX », à l'arrière, en serbo-croate cyrillique : « Aimons la France comme elle nous a aimés, 1914-1918 ».

Le monument a survécu à tous les moments difficiles de l'histoire de la ville de Belgrade et reste encore aujourd'hui un emblème de l'amitié historique entre la France et la Serbie. Aujourd'hui, depuis plusieurs années, les autorités serbes et françaises y déposent à l'occasion du 14 juillet des gerbes commémoratives, tandis qu'associations ou particuliers le fleurissent régulièrement.



## **2. Pourquoi est-il devenu nécessaire d'en entreprendre la rénovation et quelle est la nature des travaux à réaliser ?**

Avec le temps, l'état du monument s'est dégradé. La sculpture en bronze d'Ivan Meštrović présente plusieurs fissures au niveau de sa base ainsi que des phénomènes de corrosion. L'état du socle en pierre traduit un phénomène de stagnation et d'infiltration d'eau à l'intérieur des maçonneries, notamment à travers les joints dégarnis, conduisant à une altération de la pierre liée à la cristallisation des sels solubles. Les bas-reliefs sont particulièrement soumis à ce phénomène, qui est accentué, en hiver, par l'action du gel. Une interrogation demeure sur l'état du noyau en béton, qui supporte l'ensemble de la structure, et qu'il conviendra d'assainir.



Une étude réalisée en 2012 par la partie serbe, et dont les aspects techniques ont été validés par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère français de la défense, a conclu à la nécessité de déplacer la statue de bronze, d'en assurer la rénovation, de reconstruire le piédestal fragilisé par le temps, et de reconstituer les bas-reliefs.

Le coût total des travaux est estimé entre 200 000 et 300 000 €.

La France et la Serbie se sont accordées sur le principe d'une démarche transparente et ouverte, qui passera par des appels d'offres pour chacun des trois lots identifiés (statue, piédestal et bas-reliefs).

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- un bouclage du financement à la fin de l'été 2016 ;
- un lancement des appels d'offre à l'automne 2016 ;
- une réalisation des travaux au printemps 2017 ;
- une inauguration du monument rénové le 11 novembre 2017.

### **3. La souscription**

Le monument ayant été élevé grâce à une souscription lancée par des associations de citoyens serbes, le Premier Ministre M. Manuel Valls a, lors de sa visite officielle en Serbie en novembre 2014, en réponse à ce geste d'amitié, approuvé le principe d'une participation française à la restauration du monument, par le biais d'une souscription.

L'appel de fonds est organisé par le ministère français des Affaires étrangères avec le soutien du Souvenir Français. Un comité de soutien relaie l'opération. La souscription ouverte peut être abondée par des particuliers, des institutions ou des entreprises.

#### 4. Comment puis-je participer à l'opération de levée de fonds ?

Par le versement d'une contribution au **fonds de concours** créé à cet effet. Le paiement peut être effectué :

- par chèque établi à l'ordre du Trésor public, accompagné d'un document faisant clairement apparaître l'intention de la partie versante, précisant :
  - o le nom de ce fonds : « Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques » ;
  - o son code : 1-3-00982 ;
  - o le projet : Belgrade – Rénovation du monument franco-serbe.(modèle de ce document en dernière page du présent document/ téléchargeable [ici](#))

Le courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

DSFiPE – Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger  
Service RECETTES  
30 rue de Malville  
BP 54007  
44040 NANTES Cedex 01

(contact : Mme Marina MOITROUX, responsable du service recettes de la DSFiPE, [dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr))

- par virement bancaire, en utilisant les références suivantes :
  - o Nom du titulaire : Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger
  - o Compte No 30001 00589 A44A0000000 13 à la Banque de France (31 rue Croix des Petits Champs PARIS 1er)
  - o IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013
  - o Code BIC/SWIFT : BDFEFRPPCCT
  - o Intitulé du projet : Belgrade – Rénovation du monument franco-serbe

En parallèle, devra être transmis par courrier (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger, Service RECETTES, 30 rue de Malville, BP 54007, 44040 NANTES Cedex 01) ou par email ([dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr)), un document faisant clairement apparaître l'intention de la partie versante, précisant :

- o le nom de ce fonds : « Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques » ;
- o son code : 1-3-00982 ;
- o le projet : Belgrade - Rénovation du monument franco-serbe.

(modèle de ce document en dernière page du présent document/ téléchargeable [ici](#))

(contact : Mme Marina MOITROUX, responsable du service recettes de la DSFiPE, [dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr))



Pendant la durée de l'appel de fonds, et avant la date limite du 30 septembre 2016, il est possible pour les entreprises désireuses d'apporter une contribution, mais dont les fonds, pour des raisons administratives et budgétaires, ne seraient pas disponibles à cette date, de s'engager sous forme d'une promesse de donation qui devra être validée contractuellement par l'ambassade de France en Serbie. Dans tous les cas, compte tenu des contraintes du projet, les fonds correspondants devront être disponibles au plus tard le 15 février 2017.

#### **5. Quels sont les avantages fiscaux auxquels ma donation me donne droit ?**

La rénovation du monument, opération menée par la France conjointement avec les autorités serbes et les sociétés civiles française et serbe, constitue une œuvre d'intérêt général. Elle a pour objet de promouvoir et de diffuser la culture française et de faire rayonner les valeurs de la République française à l'étranger.

Selon la décision de la direction générale des finances publiques du ministère de l'économie et des finances No.2016/2456 du 24 février 2016, les dons de contribuables français effectués sur le fonds de concours ouvrent droit :

- pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant (...) dans la limite de 20 % du revenu imposable » (article 200 du Code général des impôts)
- pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ces versements « ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant (...) dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires » (article 238 bis du CGI).

Un reçu fiscal sera fourni par la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger (DSFiPE) de Nantes aux donateurs, particuliers ou entreprises, leur permettant de déclarer leur don à l'administration fiscale.

#### **6. Quelles sont les autres contreparties que je puis attendre de ma donation ?**

L'ensemble des donateurs recevront un diplôme attestant de leur qualité de donateur pour la rénovation du Monument de reconnaissance à la France du parc de Kalemegdan à Belgrade.

Outre les avantages fiscaux résultant de la donation, des contreparties complémentaires pourront être proposées pour les contributeurs les plus importants (à partir de 2 000 euros pour les particuliers et de 10 000 euros pour les entreprises). Le cumul de ces contreparties avec les avantages fiscaux fait l'objet d'un encadrement strict par la DGFIP, elles ne peuvent représenter une valeur supérieure à 25 % de la contribution nette.

Il conviendra de les discuter au cas par cas.

\* \* \*

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Mme Catherine MARIC, chancellerie consulaire de l'ambassade de France en Serbie, joignable au : +381 (11) 302 35 54 ; mèl : [catherine.maric@diplomatie.gouv.fr](mailto:catherine.maric@diplomatie.gouv.fr).



**Souscription pour la rénovation du Monument de reconnaissance à la France du  
parc de Kalemegdan à Belgrade  
Formulaire à envoyer**

Je soussigné(e).....

vous adresse ci-joint un chèque établi à l'ordre du Trésor public / ai procédé à un  
virement sur le compte de la Banque de France (rayer la mention inutile)

de ..... euros

pour verser au fonds de concours

**« Participations volontaires d'organismes extérieurs  
aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques »  
Code : 1-3-00982 ;  
Projet : Belgrade – Rénovation du monument franco-serbe**

Je vous remercie d'envoyer mon **reçu fiscal** à l'adresse suivante :

Monsieur/Madame.....

N° ..... Rue .....

Code postal : ..... Ville : .....

A toutes fins utiles je peux être joint(e) au téléphone.....

Ou à l'adresse e-mail .....

Fait à ....., le.....

Signature

*Courrier à adresser (le cas échéant avec le chèque) à :*  
*DSFiPE – Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger*  
*Service RECETTES*  
*30 rue de Malville*  
*BP 54007*  
*44040 NANTES Cedex 01*